**Etude des genres**

**Introduction**

Définition  
Selon le Dictionnaire des littératures de langue française, dans son édition de 1987, le genre est « une catégorie qui permet de réunir, selon des critères divers, un certain nombre de textes. » Dans le cas du texte écrit, le genre est déterminé à travers le format, le titre, le sous-titre, l’arrangement typographique de la page. Toutefois, ces critères ne sont pas souvent déterminants (poèmes en prose, calligrammes, etc.)  
Le nombre de critères varie d’un genre à l’autre : l’épopée est sans doute le genre le plus sévèrement réglementé ; par contre, le roman, « l’épopée en prose », est le genre le plus libre. D’une manière générale, on peut constater que les critères sont plus nombreux et plus stricts pour les genres oraux et les genres populaires (oraison funèbre, conte de fées, roman policier) que pour les genres écrits, savants (essais, élégie).  
L’histoire des genres littéraires est celle de la mise en place puis de la transgression progressive des critères  
  
La parodie  
Elle ne met en cause que la moitié, bien équilibrée, des critères (poésie burlesque, épopée héroï-comique) qui permet de rester à l’intérieur du système traditionnel global. Celui-ci a connu, depuis toujours, la mise en contraste des genres (haut/bas, noble/vulgaire, tragique/comique).  
  
Procédé de mélange  
Ce procédé tend à supprimer certains critères en les refondant. Il permet de contrecarrer toute tentative de « mise en contraste » (le drame, genre unique, prenant la relève des genres contrastés que sont la tragédie et la comédie) ce qui modifie considérablement, sans cependant l’abolir, le système traditionnel.  
  
Dépassement de la problématique des genres  
Cette révolution est initiée par les mouvements avant-gardistes du XXème siècle (le surréalisme, le nouveau roman, etc.) Ceux-là ont refusé toute tentative de classement et de subdivision.

**La perspective historique**  
De nombreux critiques, d’Aristote à nos jours, ont élaboré des classements plus ou moins identiques des genres littéraires. Ce qui a changé, c’est la justification théorique des classements.  
  
  
Le classicisme  
Celui-ci a apporté dans l’ensemble une légitimation d’ordre rhétorique : les genres sont différents de manière « rétroactive », à partir du public envisagé et de l’effet qu’il s’agit d’obtenir. Les critères rhétoriques sont des critères psychologiques, sociologiques et idéologiques. L’effet produit par la tragédie (la catharsis), par exemple, fait partie des critères constitutifs du genre.  
  
Hobbes introduit un critère sociologique — fortement hiérarchisé — lorsqu’il assigne aux trois types possibles de communauté sociale trois genres : héroïque, comique et pastoral.  
  
L’esprit baroque  
Pendant la période dite baroque, certains théoriciens ont cherché à rattacher tous les genres littéraires, sans exception, aux traditions épidictiques de l’éloge qui relève de la rhétorique.  
George Puttenham distingue en 1589 :  
1) le genre de l’éloge des dieux, l’hymne ;  
2) les genres permettant de faire l’éloge du prince (épopée, romance, épithalame, etc.) ou de le blâmer (tragédie) ;  
3) les genres permettant de faire l’éloge du bourgeois (epigramma) ou de le blâmer (satire, comédie).  
  
Le romantisme  
Il a rattaché le problème des genres à une conception particulière de l’histoire, à une philosophie de l’histoire qui assigne à chacun des grands genres lyrique, épique et dramatique une période de l’humanité, ainsi qu’une vision métaphysique (Hegel, Hugo). En revanche, le déterminisme scientifique du XIXème siècle finissant privilégie une perspective évolutionniste (Darwin) et comme la biologie, s’intéresse à la naissance et à la décadence des formes (Brunetière).  
Le XXème siècle voit d’abord une mise à mort de la notion de genre (Croce), puis une tentative massive de « réhabilitation » (les formalistes russes).

**Les hiérarchies**

Au-delà des classements consacrant la supériorité d’un genre sur l’autre, on peut parler, à propos des genres littéraires, d’une hiérarchie de trois niveaux au moins.  
  
1) On parlera de classements qui mettent en évidence deux types de distinction. La distinction vers/prose, qui, étant un critère strictement formel, n’est guère utilisée aujourd’hui, correspond cependant à une réalité à l’époque classique. En effet, le vers est supérieur, plus noble que la prose.  
L’autre distinction qu’il faut mentionner est celle des catégories lyrique, épique et dramatique. A ce niveau, on parle plutôt de catégories et de classes que de genres.  
2) Le terme « genre » est réservé au deuxième niveau des hiérarchies. Il désigne, en fait, les subdivisions de la triade lyrique, épique et dramatique. Dans la catégorie dramatique, on trouvera la tragédie, la comédie et le drame ; dans la catégorie épique, les genres épopée, roman et nouvelle ; dans la catégorie lyrique, enfin, les genres hymne (Glorification en vers d’un héros, sous forme épique ou lyrique), ode, élégie (Chant de deuil empreint de sentiments mélancoliques). Les critères de distinction sont souvent d’ordre sociopsychologique (le contexte social détermine une attente).  
La littérature populaire peut aussi dépendre de cette hiérarchisation. Ainsi la chanson est-elle un genre lyrique, la ballade un genre dramatique, le conte de fées un genre épique.  
On peut signaler que le roman, négligé pendant des siècles par la critique officielle, est en train, depuis le XIXème siècle, de devenir, selon les termes de Bakhtine, un genre « omnivore ». En effet, il envahit triomphalement la littérature et en chasse les autres genres.  
3) En bas de la hiérarchie, on retrouve les sous-genres qui dépendent surtout d’une subdivision historique, voire géographique. Ainsi distingue-t-on le sonnet de la Renaissance, la tragédie grecque, etc. Le nombre de sous-genres est difficile à préciser, et certains critiques font de l’excès de zèle et mentionnent des « sous-sous-genres » (le sonnet amoureux de la Renaissance, etc.)  
Nous constatons dans la civilisation moderne la disparition de bon nombre de genres littéraires strictement codifiés et la permanence de formes de discours non moins rigoureusement réglementées. Les genres littéraires s’effacent car la littérature ne fonctionne plus dans la collectivité (pourquoi ?) et l’art se proclame « inutile » (Th. Gautier) ou « autonome » (la critique moderne), ayant uniquement une valeur de snobisme, de « distinction » sociale (Bourdieu).  
La disparition des genres est à lier, peut-être, à leur aspect traditionnel. Certains genres ne correspondent plus aux exigences (psychiques, sociales, métaphysique) de la société contemporaine. L’homme moderne ne vit plus dans un monde aussi réglementé et aussi hiérarchisé que l’homme des siècles passés.